

Communiqué de Presse

Triste revirement du Sénat !

Les droits de l'enfant recalés lors d'une seconde délibération inattendue

Hier encore, la Convention Nationale des Associations de Protection de l'Enfance (CNAPE) se réjouissait, avec l'UNICEF-France et de nombreux acteurs de la protection de l'enfance, du vote du Sénat qui reconnaissait la spécificité de la défense des droits de l'enfant.

Le Sénat a adopté en effet, en première lecture, les amendements visant à préserver le Défenseur des enfants en tant qu'institution indépendante pour assurer la défense de l'intérêt et des droits de l'enfant.

Or, hier soir, le projet de loi a fait l'objet d'une seconde délibération au Sénat.

Pourquoi donc ?

Pour réintégrer le Défenseur des enfants dans le giron du Défenseur des droits ! L'auteur de l'amendement de la veille, Nicolas ABOUT, Secrétaire de la Commission sociale du Sénat est, à l'étonnement général, revenu sur son propre amendement.

La victoire fut bien éphémère ! Mais pour autant, la CNAPE ne désarme pas. Elle se prépare, avec l'Unicef, à la prochaine bataille à l'Assemblée Nationale.

Paris, le 4 juin 2010

Contact :

Fabienne QUIRIAU

01.45.83.50.60